

collection complète de projectiles et de débris d'armures trouvés en ce lieu par le paysan qui labourait ses terres. C'était le cas vraiment d'appliquer à ce champ les vers du poète :

*Agricola, incurvo terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabra rubigine pila
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes* (4).

Au ban convoqué en cette circonstance ne parut pas le seigneur de Lissieu, relevant cependant de la baronnie de Chazay pour une partie notable de ses domaines. Ce manquement au serment de fidélité envers son seigneur fut dénoncé au sénéchal de Lyon par le châtelain, Jean du Mas. Le procureur royal, Hugonin Marchio, ayant examiné l'affaire, porte une sentence en faveur de l'abbé d'Ainay contre le seigneur rebelle, 1380 (5).

Messire Lambert, seigneur de Lissieu, était puissant, possédant châteaux et maisons fortes ; or, malgré l'arrêt de la Cour, il ne porte à Chazay ni secours ni subsides pour la garde de la ville et pour entretenir ses fortifications. L'abbé Adam du Mont-Saint-Jean s'en plaint alors directement au roi, qui envoie aussitôt l'ordre au capitaine châtelain de Pouilly-le-Monial, Hugues Spiny, de signifier au seigneur Lambert de Lissieu et à tous ses vassaux de venir travailler aux fortifications de la ville et d'y apporter aide et secours à cause des ennemis du royaume qui menaçaient sans cesse le chastel et forteresse de Chazay, où toute la

(4) Virgile. 1^{re} Géorgique.

(5) Archives du Rhône. Invent. d'Ainay. H. 4,246. Chart. 276.